

Direction des routes et des mobilités

TERRITOIRE : NORD

SECTEUR : SAINT AGREVE

Réf dossier : 005 PDV NE 26 RD0404 Saint Julien d'Intres Lieu-dit "les Serisses"

Alignement Section AB n° 300 et 214 dossier 25629

ARRETE DE VOIRIE PORTANT ALIGNEMENT

Le Président du Département,

VU le code de la voirie routière et notamment l'article L112-1 et suivants,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme,

VU le règlement relatif à la voirie départementale entré en vigueur le 1er août 2018,

VU l'arrêté de M le Président du Département portant délégation de signature au signataire du présent arrêté,

VU la demande en date du 12/02/2026 par laquelle le cabinet de géomètre et de diagnostics GEODIAG4307 2c route de Tence 43400 CHAMBON SUR LIGNON geodiag4307@orange.fr représenté par M. FOURNIER Laurent agissant pour le compte de M.TROUILLET

Sollicite l'alignement de la propriété référencée AB n° 214 et 300, située à Saint Julien d' Intres au droit de la Route départementale 404 du PR 7+553 au PR 7+634 hors agglomération,

Considérant la situation des lieux telle qu'existant ce jour,

ARRETE

ARTICLE 1 - ALIGNEMENT

L'alignement de la voie sus mentionnée au droit de la parcelle de AB n° 300 et 214, commune de Saint Julien d' Intres

L'alignement de la voie sus mentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire est défini **suivant la ligne brisée passant par les points : A - B - C - D en limite de fait de la Route Départementale n° 404, au droit des parcelles cadastrées AB-214 et AB 300 selon le plan fourni par le pétitionnaire et annexé au présent arrêté.**

- Point A : Borne jaune gravée OGE à 8.00 mètre de l'axe de la route
- Point B : Borne jaune gravée OGE à 5.60 mètre de l'axe de la route
- Point C : Borne jaune gravée OGE à 4.60 mètre de l'axe de la route
- Point D : Borne OGE existante à 4.60 mètre de l'axe de la route

Ce tracé marque la limite de la voie publique avec la propriété du riverain, tel que précisé au(x) schéma(s) et photo(s) inclus au présent arrêté.

ARTICLE 2 - EFFETS JURIDIQUES

Cet arrêté n'emporte aucun effet de droit sur la propriété du riverain.

ARTICLE 3 - FORMALITES D'URBANISME

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le Code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

ARTICLE 4 - VALIDITE DE L'ARRETE

Le présent arrêté reste valable tant que les circonstances de droit ou de fait sur lesquelles il est fondé n'ont pas été modifiées.

ARTICLE 5 - VOIES ET DELAIS DE RE COURS

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président du Conseil départemental et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Président du Tribunal Administratif de Lyon, 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cedex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le requérant peut saisir le Tribunal administratif de Lyon de manière dématérialisée, via << télérecours citoyen >>, accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Saint Agrève le, 16/02/2026

Pour le Président du Conseil départemental
Et par délégation

DIFFUSION POUR ATTRIBUTION :

> Geodiag43072 route de Tence, 43400 Chambon sur Lignon geodiag4307@orange.fr,

DIFFUSION POUR INFORMATION :

> La commune de Saint Julien d'Intres,
> Le territoire NORD,
> Le secteur opérationnel SAINT AGREVE,
> Geodiag43072 route de Tence, 43400 Chambon sur Lignon geodiag4307@orange.fr,

ANNEXES

Schéma(s) d'alignement

Procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques

PV3P

Concernant la propriété sise
Département de l'Ardèche
Commune de SAINT JULIEN D'INTRES
Lieu-dit «Les Serisses »
Voie nommée « Route Départementale N°404 »
Cadastrée section AB
Parcelles N°300 et 214
Appartenant à la COMMUNE DE SAINT JULIEN D'INTRES

Dossier n° 25629



GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

Par M. Laurent FOURNIER, Géomètre-Expert

Adresse : cabinet de géomètre et de diagnostics GEODIAG4307

Siège social : 2c route de TENCE, 43400 CHAMBON SUR LIGNON

Email : geoddiag4307@orange.fr Tel : 04 71 59 25 15

Bureau secondaire : 10 rue Pierre FARIGOULES, 43000 LE PUY EN VELAY 04 71 09 68 00

Permanence : 4 rue de la POMPE VIEILLE, 07160 LE CHEYLARD 04 75 29 98 94

